



© CHRISTIAN VA

## Conditions de travail

# Les enseignants face aux Risques Psychosociaux

**E**n 2013, la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, du ministère du travail) a intégré les enseignants à son enquête par questionnaire sur les conditions de travail. Les résultats ont été analysés et publiés par la DEEP en décembre 2016.

La comparaison avec les cadres du privé et du public qui est réalisée dans cette étude montre que les enseignants sont plus exposés aux risques psychosociaux. Ils le sont de manière très significative mais il ne faut pas oublier pour autant que d'autres professions de la Fonction publique non classées dans les cadres sont aussi touchées par les RPS.

Rappelons par ailleurs que, dans tous les cas, quel que soit le niveau de risque, l'employeur est responsable de la santé au travail de ses personnels.

L'enquête montre que les enseignants n'ont pas été épargnés par la dégradation des conditions de travail observée dans tous les secteurs professionnels depuis le début des années 2000. S'ils ont plus que les autres le sentiment d'être

utiles, surtout dans le premier degré, ils font aussi plus fréquemment le constat d'un manque de soutien de leur hiérarchie : 38,7 % des professeurs du premier degré et 29,8 % du second degré considèrent que leur supérieur ne les aide pas à mener à bien leurs tâches, le pourcentage étant bien plus élevé lorsqu'il s'agit d'être aidé face à une situation délicate ou compliquée.

À cela s'ajoute une formation continue insuffisante ou inadaptée pour 80,7 % des enseignants du premier degré et 63,8 % des enseignants du second degré et le manque de moyens matériels.

Parallèlement, les tensions avec les usagers, la confrontation avec des personnes en détresse ou la nécessité de devoir « calmer des gens » apparaissent comme des risques professionnels très fréquemment vécus, d'autant plus difficiles à assumer que le métier s'exerce dans la solitude.

Celle-ci est sans aucun doute renforcée par l'intensification du travail enseignant (se dépêcher, travailler sous pression, y penser tout le temps), surtout dans le premier degré, qui ne permet pas de dégager les temps d'échanges pourtant indispensables. ♦

Hervé Moreau

## Temps de travail des AVS et AESH

Le ministère vient de confirmer l'obligation de faire respecter les 20 heures hebdomadaires pour les auxiliaires de vie scolaire (AVS) en contrat unique d'insertion (CUI). La FSU s'en félicite. Mais pour les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) le bât blesse. Alors que la FSU réclame un temps de travail de 24 heures hebdomadaires, la quotité continue d'être ajustée aux notifications MDPH qui renvoient parfois à un horaire moindre. La professionnalisation de ces personnels, dont l'école a désormais vraiment besoin au vu du nombre d'élèves porteurs de handicap, ne pourra se faire si le temps de travail est remis en cause chaque année et que le diplôme ne se concrétise pas.

## Enseignants démissionnaires... faut-il s'en inquiéter ?

Les démissions d'enseignants sont en hausse passant de 1 à 3,8 % en 3 ans pour le 1<sup>er</sup> degré et de 1,14 à 2,48 % pour le second. Le nombre de titulaires démissionnaires a doublé en 7 ans passant de 299 en 2012 à 539 l'an passé dans le 1<sup>er</sup> degré et 416 à 641 dans le second degré. Le ministère relativise, argumentant que la comparaison entre les années a peu de sens et que ce taux ne représente en fait que 0,1 % de la masse globale. Reste que les démissions interrogent. Pour la FSU il pourrait être question du décalage entre la représentation idéalisée que le stagiaire se faisait du métier et la réalité de la classe, auquel s'ajouteraient le caractère éprouvant de l'année de stage, les insuffisances de la formation initiale et l'absence de gestions des ressources humaines. Une autre hypothèse évoque, avec la création massive de postes, un engagement de jeunes diplômés au chômage attirés par un métier et pour lesquels la confrontation avec le réel s'avérerait douloureuse. L'impact des contraintes sur la vie privée (temps de préparation, trajets...) peut être également une des raisons qui les amènent à quitter le métier. Cette expérience professionnelle pourrait aussi être envisagée par certains comme une simple étape, plus ou moins longue, dans leur carrière.



© FREDERICK VA